



Aide juridictionnelle, formalité et condition

Par manu, le **03/09/2010** à **23:01**

Bonjour,

Je voudrais savoir si l'accès à l'aide juridictionnelle peut se faire avec un avocat choisi au préalable.

C'est à dire que j'ai déjà mon avocat, et je voudrais savoir si en remplissant un dossier d'aide juridictionnelle je devrais prendre un autre avocat que celui que j'ai déjà.